

Séance du 9 octobre 2019

Délibération n°2019/353

PÔLE TRANSPORT DE LA DEFENSE

**CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE
AUX ETUDES PRELIMINAIRES CONSTITUTIVES DU
SCHEMA DIRECTEUR DES MOBILITES ET DES PREMIERS
AVANT-PROJETS**

Le conseil du Syndicat des transports d'Île-de-France,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** le décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 portant adoption du schéma directeur de la région Île-de-France ;
- VU** le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 9 juillet 2015 et son avenant signé le 7 février 2017 ;
- VU** la délibération du Conseil régional d'Île-de-France n°CR 97-13 en date du 18 octobre 2013 portant adoption du projet de schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) ;
- VU** la délibération du Conseil régional d'Île-de-France n°CR 37-14 en date du 19 juin 2014 portant approbation du Plan de déplacement Urbain d'Île-de-France ;
- VU** le rapport n°2019/351 à 354 ;
- VU** l'avis de la commission des investissements du 3 octobre 2019.

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve la convention de financement relative aux études préliminaires constitutives du schéma directeur des mobilités du pôle transport de la Défense et des premiers Avant-projets pour un montant de 13,30 M€ HT courants non actualisables, annexée à la présente délibération ;

ARTICLE 2 : autorise le directeur général à prendre tout acte permettant la mise en œuvre de la délibération.

ARTICLE 3 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSE

Accusé de réception en préfecture
075-287500078-20191009-2019-353-DE
Date de télétransmission : 16/10/2019
Date de réception préfecture : 16/10/2019